

# **Badische Landesbibliothek Karlsruhe**

**Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe**

## **Tarif d'honoraires**

**Chauffour, Félix Henri Joseph**

**[Colmar], [1832]**

Chapitre premiere. Obctes à taxer pour vocations

[urn:nbn:de:bsz:31-9593](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:bsz:31-9593)

nouveau tarif d'honoraires, que la chambre rendrait exécutoire sans qu'il fût besoin d'aucune nouvelle adhésion, soit générale, soit particulière.

se sont réunis dans le cabinet de Mr. Chausseur l'un d'eux, secrétaire de la chambre,

et ont, après mûr examen de divers projets mis en discussion adopté et arrêté définitivement le Tarif suivant, pour être observé et appliqué à l'avenir par tous les notaires de l'arrondissement de Colmar, savoir:

Mr de la Roche  
4  
Lafont

## Tarif d'honoraires.

### Chapitre premier.

### Actes à taxer par vacations.

Seront taxés par vacations, conformément au décret du 17 février 1807.

1° Les Cahiers de Charges pour parvenir aux adjudications d'immeubles, volontaires ou forcés.

2° Les Comptes et criées de comptes.

3° Les Liquidations des sociétés, communautés et successions.

4° Les Ordres et Distributions volontaires ou renvoyés devant notaire par les tribunaux.

5° Les procès verbaux d'Inventaire et de dépoillement d'Inventaires.

6° Ceux de comparutions, Dires, recolemens et comparutions-publiques,

7° Les partages de meubles et d'immeubles,

8° Les transactions sur procès et autres,

Et en général tous actes auxquels il est d'usage procéder par vacations.

### Chapitre second.

### Droits proportionnels à 1 p %.

Seront rétribués à raison de 1 p % jusqu'à 10,000